

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/GP 04/20/1

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES PRINCIPES GENERAUX
Vingtième session
Paris, France, 3 – 7 mai 2004**

La réunion se tiendra au Centre international de conférences BERCY, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
du lundi 3 mai 2004 à 10 heures au vendredi 7 mai 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/GP 04/20/1
2.	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/GP 04/20/2
3.	Proposition d'amendement à l'Article VIII.5 (Observateurs) du Règlement intérieur	CX/GP 04/20/3
4.	Avant-projet de Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments	CX/GP 04/20/4
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 04/20/4-Add.1
5.	Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	CX/GP 04/20/5
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/GP 04/20/5-Add.1
6.	Définition de la traçabilité/traçage des produits	CX/GP 04/20/6
	- Observations des gouvernements	CX/GP 04/20/6-Add.1
7.	Directives pour la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales	CX/GP 04/20/7
8.	Examen des Principes concernant la participation des organisations internationales non-gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/GP 04/20/8

9. Autres questions et travaux futurs, y compris les questions suivantes provenant de la 19^{ème} session (extraordinaire) du Comité :
- a) clarification des rôles respectifs des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique et des Coordonnateurs
 - b) clarification de la durée du mandat des Coordonnateurs et des autres membres du Comité exécutif
 - c) pertinence des procédures actuelles d'acceptation et de notification des normes du Codex
 - d) éventuelle réorganisation de la structure et de la présentation du Manuel de procédure
 - e) situation particulière de la région Amérique du Nord au regard de l'Article IV.1
 - f) implications de la distribution aux membres et aux observateurs des documents du Codex par voie électronique uniquement
 - g) critères applicables à la participation des pays membres en développement au Comité exécutif à la lumière du projet d'Article XII.3 et en fonction du budget disponibles du Codex.
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

Note: Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.